

Francia. Forschungen zur westeuropäischen Geschichte

Herausgegeben vom Deutschen Historischen Institut Paris

(Institut historique allemand)

Band 45 (2018)

DOI: 10.11588/fr.2018.0.70133

Rechtshinweis

Bitte beachten Sie, dass das Digitalisat urheberrechtlich geschützt ist. Erlaubt ist aber das Lesen, das Ausdrucken des Textes, das Herunterladen, das Speichern der Daten auf einem eigenen Datenträger soweit die vorgenannten Handlungen ausschließlich zu privaten und nicht-kommerziellen Zwecken erfolgen. Eine darüber hinausgehende unerlaubte Verwendung, Reproduktion oder Weitergabe einzelner Inhalte oder Bilder können sowohl zivil- als auch strafrechtlich verfolgt werden.

ALEIDA ASSMANN

LES FONDEMENTS DE LA CULTURE MÉMORIELLE EN ALLEMAGNE

Des procès de Nuremberg à «l'administration Gauck»¹

Introduction: peut-on tirer des leçons de l'histoire?

Des réponses très variées ont été données à cette question. L'historien Reinhart Koselleck lui a opposé un «non» catégorique, en se fondant sur le fait que la modernisation et l'innovation régissent les sociétés occidentales depuis l'Époque moderne, propulsant le monde dans un processus constant de transformations. Ce changement a dissocié l'«espace d'expérience» du passé et l'«horizon d'attente» du futur à un point tel que les expériences d'hier sont inaptes à résoudre les problèmes de demain. Ingeborg Bachmann voyait les choses un peu différemment lorsqu'elle écrivit: «L'histoire donne des leçons, mais elle n'a pas d'élèves».

Paul Valéry faisait aussi partie de ceux qui n'imaginaient pas apprendre quoi que ce soit de l'histoire. Entre les deux guerres, en 1931, il a pu observer comment les nations européennes équipaient leur histoire pour en faire une arme nationaliste dangereuse.

«L'histoire est le produit le plus dangereux que la chimie de l'intellect ait élaboré. Ses propriétés sont bien connues. Il fait rêver, il enivre les peuples, leur engendre de faux souvenirs, exagère leurs réflexes, entretient leurs vieilles plaies, les tourmente dans leur repos, les conduit aux délires des grandeurs ou à celui de la persécution, et rend les nations amères, superbes, insupportables et vaines. L'histoire justifie ce que l'on veut. Elle n'enseigne rigoureusement rien, car elle contient tout, et donne des exemples de tout².»

Des mots qui, aujourd'hui, nous semblent de nouveau aussi admirables qu'actuels! Dans cet article, je souhaite toutefois défendre l'idée que les ravages de l'histoire après la Seconde Guerre mondiale ont bien eu des élèves et que l'Europe en a tiré des leçons qui font partie de nos fondements juridiques jusqu'à ce jour. Je n'affirme pas, ce faisant, que ces enseignements sont toujours clairs et repris par tous. Mais nous ne devons pas oublier qu'apprendre de l'histoire est un processus qui a rendu possible l'unification de l'Europe, a accompagné son développement et détermine aujourd'hui son avenir ouvert.

1 Traduit de l'allemand par Valentine Meunier.

2 Paul VALÉRY, Regards sur le monde actuel, Paris 1931, édition en ligne: http://classiques.uqac.ca/classiques/Valery_paul/regards_monde_actuel_autres_essais/regards_monde_actuel_et_autres_avant_propos.html (dernière consultation le 24 juillet 2017).

Réponses à la catastrophe de la Seconde Guerre mondiale

Les procès de Nuremberg constituent un exemple important de ce que l'histoire peut nous enseigner. Pour la première fois, les vainqueurs traduisaient les vaincus d'un État devant un tribunal. Ce procès a servi de modèle à la Cour pénale internationale (CPI) créée en 1998. Elle siège à La Haye et poursuit depuis 2002 les crimes que les juridictions nationales ne peuvent ou ne veulent juger³. Dans sa déclaration à l'ouverture des débats du procès de Nuremberg, Robert H. Jackson, procureur en chef, a clairement souligné cette innovation, lorsqu'il a affirmé que «le fait que quatre grandes nations n'exercent point de vengeance, mais livrent volontairement leurs ennemis prisonniers au verdict de la loi, est un des tributs les plus importants qu'une puissance ait jamais payés à la raison.» Pour Jackson, la raison de cette novation résidait dans la menace qui pesait non pas sur les nations agressées, mais sur la civilisation elle-même. «Les méfaits que nous avons à condamner et à punir font preuve d'une telle vilénie et ont été si nuisibles que la civilisation ne pouvait se permettre de passer outre, parce qu'elle ne pourrait continuer à exister si jamais ils devaient se répéter⁴.» Les procès de Nuremberg ont clairement réagi à la Seconde Guerre mondiale et au siècle de violence en élevant les principes juridiques d'un niveau national à un échelon universaliste. Parmi les catégories juridiques qui ont été versées à cette époque au fonds juridique international, citons:

- les crimes contre la paix (guerres d'agression)
- les crimes de guerre (à l'encontre des prisonniers de guerre et des civils)
- les crimes contre l'humanité (à l'encontre des Juifs).

Étaient désormais répréhensibles des actes que ne pénalisait pas le régime dans lequel ils avaient été commis. Ces procès ont révisé la dimension morale du droit, ont rehaussé son statut et l'ont ancré comme norme internationale. L'État-nation n'était ainsi plus l'instance suprême de la définition du bien et du mal, toutes les nations devaient désormais rendre des comptes devant ces normes supérieures.

Dès le début, l'Allemagne a conduit la Seconde Guerre mondiale comme une guerre de conquête et d'extermination, au cours de laquelle trois formes différentes de violence ont été exercées:

- une violence contre des «ennemis» c'est-à-dire la guerre sur le front de l'Ouest
- une violence contre des «sous-hommes» (*Untermenschen*) – c'est-à-dire la guerre menée sur le front de l'Est pour des motifs racistes contre les «sous-hommes slaves», dans le cadre d'un darwinisme social effréné et
- une violence contre les «non humains» (*Nichtmenschen*) – c'est-à-dire les Juifs, fantasmés comme l'ennemi de l'intérieur, à qui le statut d'être humain était dénié (tout comme aux Tsiganes).

La réponse à la Shoah a été en premier lieu d'instituer la nouvelle norme juridique des «crimes contre l'humanité», très rapidement consolidée après les procès de Nuremberg par deux autres

- 3 Elle a compétence pour juger le génocide, les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité. Le Statut de Rome a été ratifié par tous les États de l'UE; les grandes puissances n'ont toutefois pas reconnu cette cour, ce qui limite clairement l'internationalité de son action.
- 4 Gundula HÖRR, *Die Naziverbrecher in Nürnberg*, mise en ligne le 20 novembre 2015, URL: <http://www.n-tv.de/politik/Als-Goering-vor-Gericht-stand-article16034336.html>. Citation française reprise en grande partie de: <http://perspective.usherbrooke.ca/bilan/servlet/BMDictionnaire?iddictionnaire=1657> (dernière consultation le 24 juillet 2017).

déclarations de principes transnationales. D'une part, la «Déclaration universelle des droits de l'homme», signée en 1948 et dont le principe énoncé en préambule est passé dans l'article 1^{er} (1) de la Loi fondamentale allemande: »La dignité de l'être humain est intangible«. D'autre part, la »Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide« de Raphael Lemkin, également adoptée en 1948 en complément de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Toutes ces mesures constituaient des réponses concrètes à la conviction que la guerre qui venait de s'achever n'était pas une guerre normale. Après un conflit, vainqueurs et battus se font face et scellent sa fin dans un traité. Après un génocide, il n'y a pas de traité final, mais un traumatisme durable qui met en jeu trois groupes: les criminels, les victimes et les spectateurs, qui peuvent devenir complices des criminels ou témoins des victimes.

Droit et mémoire – la question du témoignage

Les théoriciens de l'après-guerre ne disposaient pas encore de notions telles que »traumatisme« et »témoignage«. C'est pourquoi les procès de Nuremberg n'ont pas innové sur un point, à savoir sur le traitement accordé aux victimes de la Shoah, qui, tout comme les criminels nazis, ont été contraintes de documenter les crimes à l'aide de preuves de tout ordre (y compris un film). Aux procès de Nuremberg, où la question de »l'extermination des Juifs d'Europe« ne jouait pas encore un rôle central, les victimes étaient des témoins parmi d'autres. Près de deux décennies plus tard, lors du procès d'Eichmann en 1961 à Jérusalem, la situation s'est inversée. Il n'y avait plus qu'un seul criminel et d'autant plus de témoins, qui, pour la première fois, ont pu raconter leur calvaire en public. Ils s'adressaient simultanément à une arène mondiale, puisque le procès a été retransmis sur des chaînes de télévision du monde entier. La nouvelle figure historique de la »victime-témoin« a également été importante dans les procès d'Auschwitz qui se sont déroulés à Francfort entre 1963 et 1965. 211 survivants d'Auschwitz originaires de 18 pays ont été invités à témoigner lors du plus grand procès de l'histoire de la justice fédérale intenté contre les nazis, instruit par Fritz Bauer, procureur général de la République. »Alors que la Guerre froide atteignait son acmé, les victimes témoins ont formé un groupe international, et pratiqué une première forme de témoignage transnational en qualité d'acteurs politiques de l'histoire.«⁵

Il existe manifestement une corrélation étroite entre histoire, droit et mémoire. À Jérusalem comme à Francfort, les témoignages des survivants ont été d'une grande puissance symbolique. La notion de témoin a été dotée de deux connotations qui excèdent de loin son rôle juridique durant un procès. Ces témoins sont devenus les piliers d'une culture mémorielle, qui n'a toutefois été forgée et étayée par des concepts, des discours et des institutions que deux décennies plus tard. Les termes de »témoin« et »témoignage« ont depuis longtemps quitté les salles d'audience. Ils renvoient aujourd'hui aux voix des rescapés de la Shoah ou d'autres génocides et crimes contre l'humanité qui se sont gravés durant les vingt dernières années du XX^e siècle dans notre conscience historique. Au tribunal, les auditions de témoins ont pour fonction de produire des critères d'évaluation juridique pertinents et pour unique fin de permettre de rendre un jugement. Les récits personnels des rescapés, en revanche, inscrivent leurs propos dans un cadre bien plus vaste et attestent de crimes historiques contre l'humanité, en particulier quand ils n'ont pas été documentés par des historiens, parce qu'ils n'étaient pas considérés comme un »événement«, encore moins comme un crime, au moment où ils se sont produits.

5 Fritz Bauer Institut (dir.), *Opfer als Akteure. Interventionen ehemaliger NS-Verfolgter in der Nachkriegszeit*, une commande du Fritz Bauer Institut publiée sous la direction de Katharina STENGEL, Francfort-sur-le-Main, New York 2008, p. 11. Citation: Daggi Knellessen.

Deux dictatures allemandes: similitudes et différences

Deux dictatures successives ont marqué l'histoire allemande au XX^e siècle, une nazie, une communiste. Parler des ›deux dictatures allemandes‹ est délicat; utiliser cette expression, c'est – affirment ses pourfendeurs – vouloir faire œuvre de minimisation et de relativisme. Ils craignent que la formule occulte les différences historiques en matière d'idéologie et d'exercice de la violence.

›La simple comparaison du Troisième Reich et de la RDA est une minimisation épouvantable‹, commente Margherita von Brentano. ›Le Troisième Reich a laissé derrière lui des montagnes de cadavres; la RDA des montagnes de fiches.‹⁶

Bernd Faulenbach, historien qui a collaboré à la commission d'enquête parlementaire sur ›L'histoire et les conséquences de la dictature du SED en Allemagne‹ a trouvé une issue à ces controverses en proposant une règle pratique qui apporte une clarification par une hiérarchisation des deux dictatures: ›La dictature du SED ne doit pas relativiser la dictature nazie; la dictature nazie ne doit pas banaliser la dictature du SED.‹

Il existe des différences aussi profondes que claires entre les deux régimes autoritaires, qu'il est également aisé de résumer. Le fondement de l'idéologie nazie était un antisémitisme à visée éliminatoire, qui a conduit à exclure systématiquement les Juifs et d'autres minorités, puis, pendant la guerre, à les déporter et à les exterminer. L'autre facette de cette marginalisation a été de mettre fortement en avant le collectif homogène d'une communauté ethnique (*Volksgemeinschaft*) allemande dans laquelle la volonté individuelle était promue et permise tant qu'elle soutenait le collectif et les desseins du Führer. Il était donc facile de prévoir qui serait frappé par la terreur étatique de cette dictature et qui serait épargné. Les résistants et dissidents ont vécu dangereusement, le reste de la population a vécu sans être inquiété et a profité de nombreux bienfaits et prestations sociales. Il en est allé tout autrement en RDA. Il y avait certes des gardes-frontière qui tiraient à vue, l'arbitraire de la justice et de nombreuses représailles, mais pas de crimes historiques contre l'humanité comparables à ceux de la Shoah. Alors que le régime nazi comprenait des criminels, des victimes (les Juifs) et des profiteurs (les Allemands), la société de l'État SED était traversée par une ligne de fracture invisible entre acteurs et victimes de la répression. La terreur étatique, mue par un souci paranoïaque de ne pas voir les citoyennes et citoyens dévier du cap idéologique que l'État s'était fixé, se retournait ici contre son propre peuple. Au lieu de s'attacher la population et de l'intégrer, l'État est-allemand a mis sur pied un gigantesque système de surveillance secrète avec lequel il est parvenu au résultat exactement inverse: il a creusé le fossé entre les loyaux au régime et les dissidents, ou encore la fracture de la société entre persécuteurs et persécutés, entre indicateurs et victimes.

6 Margherita von BRENTANO, dans: Die Zeit, 16 mai 1991. Wolfgang SCHULLER, Deutscher Diktaturenvergleich. dans: Heiner TIMMERMANN (dir.), Die DDR – Analysen eines aufgegebenen Staates, Berlin 2001, p. 849–857. Pour Jürgen Habermas, ›lorsque la droite penche pour le rapprochement, la gauche voit avant tout des différences. La gauche ne doit pas se leurrer sur les points communs spécifiques aux régimes totalitaires et doit appliquer les mêmes critères pour les deux camps. La droite, à l'inverse, ne doit pas aplanir les différences ou les minimiser.‹ Deutscher Bundestag (dir.), Materialien der Enquete-Kommission ›Aufarbeitung von Geschichte und Folgen der SED-Diktatur in Deutschland, vol. IX: Formen und Ziele der Auseinandersetzung mit den beiden Diktaturen in Deutschland, Baden-Baden, Francfort-sur-le-Main 1995, p. 686–694, ici p. 689.

Deux fins différentes de la dictature: 1945 et 1989

Une autre différence importante entre les deux dictatures apparaît lorsqu'on compare leurs fins. En 1945, ce sont les Alliés qui ont aidé les Allemands à prendre un nouveau départ avec la capitulation signée les 8 et 9 mai. ›Libérés de nous-mêmes‹ a écrit Götz Aly, que je cite: »Au cours de ces mois-là, avec une violence militaire inouïe et en faisant de nombreuses victimes, les armées alliées ont libéré non seulement les millions de prisonniers, d'êtres humains asservis et réduits à l'esclavage par la terreur allemande, mais aussi ceux qui avaient déclenché et provoqué cette guerre: les Allemands. Il fallait les libérer d'eux-mêmes, et beaucoup ne l'ont compris que bien plus tard7.«

1945 n'a pas été une défaite analogue à celle de 1918, mais le gouffre de l'histoire allemande: un moment de honte et de culpabilité à la vue des photos des camps de concentration libérés qui ont circulé dans le monde entier. Les procès de Nuremberg ont restauré une justice de l'État de droit en Allemagne, dans le but de pouvoir condamner des hauts fonctionnaires nazis. Comme il n'existait pas encore d'État de droit, les Alliés ont dû prendre le relais et assumer cette tâche. Le ›Troisième Reich‹ a donc été clos par deux fois: sur le plan politique avec la capitulation à Reims et à Berlin-Karlsborst, sur le plan moral dans les procès de Nuremberg.

Libérés de nous-mêmes – ce n'était toutefois pas la perspective de la toute jeune RDA. En vue de soutenir l'ordre établi, la RDA a privilégié le récit héroïque d'une résistance antifasciste, plutôt que cette formule humiliante. Le régime s'est ainsi, dès le départ, donné une légitimation morale et s'est placé du côté des vainqueurs. C'est pourquoi la légende de la libération du camp de Buchenwald par ses détenus communistes a fait partie des grands mythes de la République démocratique allemande8. Cette pensée a également laissé son empreinte sur le récit héroïque du mémorial monumental que l'État a érigé en 1958 près du site historique de ce même camp de concentration.

En Allemagne de l'Ouest, le procureur général Fritz Bauer a tenté de rattraper l'acte manqué d'une libération par ses propres moyens avec les procès d'Auschwitz. Il souhaitait ardemment que l'État ouest-allemand »se traduise lui-même en justice«. Réémigrant juif, il ne se faisait toutefois guère d'illusion sur un revirement de l'opinion publique à la suite de ces procès. Il était un combattant trop solitaire dans cette République fédérale de Konrad Adenauer où l'ancienne élite nazie avait conservé ses postes et se serrait les coudes. Fritz Bauer a exprimé ce sentiment lorsqu'il a déclaré: »Quand je quitte mon bureau, j'entre en territoire étranger et ennemi.« Il a expliqué dans une lettre privée pourquoi il se heurtait à des réticences et attaques personnelles: »parce que Madame Tout-le-monde et sa famille, parce que ces messieurs de l'industrie, de la justice, etc., savent que les 22 accusés au procès d'Auschwitz partagent en réalité leur banc avec 22 millions [d'Allemands]9.«

La fin de la RDA s'est déroulée d'une façon totalement différente: la libération par ses propres moyens, qui n'avait pas été possible en 1945, l'a été en 1989 sous forme d'une révolution pacifique portée dans les rues de Plauen, Leipzig, Magdebourg et d'autres villes du pays.

7 Götz ALY, Discours sur l'euthanasie du 27.1.2016, http://www.lvpe-rlp.de/sites/default/files/pdf/Euthanasie-Vortrag_Goetz_Aly.pdf.

8 Bruno APITZ a popularisé le mythe est-allemand de la libération par ses propres forces dans son roman sur Buchenwald, *id.*, *Nackt unter Wölfen*, Halle/Saale 1958, traduit en français par Y.-P. LOREILHE sous le titre *Nus parmi les loups*, Paris 1961, puis par Pierre MALHERBET *L'Enfant à la valise* Paris 2014.

9 Fritz Bauer dans une lettre privée écrite en 1962, citée par Alexandra SENFFT, *Der lange Schatten der Täter. Nachkommen stellen sich ihrer NS-Familiengeschichte*, Munich 2016 p. 19. Cf. sur la récente réception de Fritz Bauer: Nicolas BERG, *Selbstansprachen der Gegenwart: Die Spielfilme Fritz Bauers im Kontext seiner Rezeptions- und Wirkungsgeschichte*, dans: *Bulletin des Fritz Bauer Instituts*, Einsicht 16 (automne 2016), p. 38–47.

Des gens de toutes les couches sociales et professions, des citoyennes et citoyens fréquentant les Églises, des artistes et autres dissidents se sont rassemblés pour protester. La révolution s'explique certes aussi par un contexte général favorable, à l'exemple de certains assouplissements des tensions de la Guerre froide, du dégel qui s'est produit pendant le mandat de Gorbatchev, d'une «évaporation de l'idéologie du communisme» et par des érosions du système politique de la RDA. Mais il n'en existait pas moins un mouvement citoyen résolu et vaillant, qui s'est mobilisé dans cette phase historique et a fait chuter le régime répressif. Wolfgang Schuller a établi que cette résistance avait dépassé le cadre des grands centres urbains – Berlin, Leipzig, Dresde – et déployé une forte dynamique en province, mais aussi qu'elle s'était nourrie de nombreuses initiatives individuelles¹⁰. Dans un pays où les associations qui émettaient des revendications politiques étaient aussitôt qualifiées d'ennemis de l'État et poursuivies, la résistance ne pouvait naître qu'au sein de la société civile, par l'intermédiaire d'activités ecclésiastiques ou de mouvements en faveur de l'environnement, de la paix, etc., ou d'autres mouvements citoyens sans structure ni consistance claire. Le slogan «Nous sommes le peuple» est très éloquent à cet égard: il n'y avait pas de leader charismatique ou héros, parce que le peuple se représentait lui-même. Au demeurant, les manifestants ne poursuivaient pas tous les mêmes objectifs, certains voulaient réformer le socialisme, quand d'autres souhaitaient se rapprocher de l'Ouest ou procéder à la réunification des deux Allemagnes. L'élément fédérateur de ce mouvement a été avant tout l'envie irrésistible de liberté et le courage collectif des manifestantes et manifestants. Lorsque Wolfgang Schuller évoque ici de façon laconique la «révolution allemande», il laisse entendre que 1989 a rattrapé la première révolution démocratique allemande de 1848 en en faisant un succès historique. Cette révolution n'a sans doute pas offert d'événement triomphal comme la prise de la Bastille, mais a fait date sur le mode d'une fête joyeuse. Or l'histoire allemande n'en compte pas tant que cela.

Mutisme communicatif et sensibilisation démocratique

Les débuts de la démocratie allemande – après 1945 et en 1990 – se distinguent tout autant que les fins des deux dictatures. La première démocratie est née du silence, la seconde de la sensibilisation et de la création de l'espace public. Après 1945, régnait en Allemagne de l'Ouest ce qu'Hermann Lübbe qualifiera plus tard de «mutisme communicatif». Il a désigné par cette expression le désir unanime de ne plus aborder publiquement les biographies des anciens grands nazis et responsables du parti dans l'espace public de la société ouest-allemande. D'autres auteurs avaient précédemment parlé à ce propos de «politique tirant un trait», de «refoulement collectif» ou encore «d'incapacité à faire le deuil». Avec son concept neutre, Lübbe s'est distancié de ces interprétations et en a proposé une autre. Le silence, argumente-t-il, a fonctionné comme une sorte de refuge ou de cocon dans la société de la République fédérale, au sein duquel la société nazie a pu se métamorphoser en une démocratie occidentale moderne. Dans ce microclimat de non-discussion des biographies «brunes», la démocratisation des citoyens et de leurs institutions a pu se réaliser bien plus rapidement et efficacement que dans un climat de suspicion mutuelle, de dénonciations et d'accusations. Lübbe conclut: «Ce mutisme a été le vecteur sociopsychologique et politique nécessaire pour que notre population d'après-guerre donne naissance à la société civile de la République fédérale d'Allemagne.»¹¹

10 Wolfgang SCHULLER, *Die deutsche Revolution*, Berlin 2009.

11 Hermann LÜBBE, *Der Nationalsozialismus im politischen Bewusstsein der Gegenwart*, dans: Martin BROZAT et al. (dir.), *Deutschlands Weg in die Diktatur*, Berlin 1983, p. 334. Cf. également Hermann LÜBBE, *Vom Parteigenossen zum Bundesbürger*, Munich 2008. Pour une approche sociologique et empirique de ce phénomène, cf. Elisabeth NOELLE-NEUMANN, *Die Schweigespirale. Öffentliche Meinung – unsere soziale Haut*. Zurich, Munich 1980.

C'est précisément cela qu'il faut se remémorer pour apprécier le second départ de la démocratie allemande à sa juste valeur. L'ampleur de ce système répressif n'a été connue qu'après la *Wende*, lorsque les structures de l'appareil de répression ont été mises au jour, en l'occurrence le 15 janvier 1990 avec l'«assaut» (il y a donc eu assaut!) du siège de la Stasi¹² à Berlin-Est. Le Centre fédéral pour l'éducation politique (Bundeszentrale für Politische Bildung) a décrit *a posteriori* les circonstances qui ont entouré la naissance de l'administration Gauck en ces termes:

»En décembre 1989 et janvier 1990, les citoyennes et citoyens de RDA ont accompli un événement d'une importance mondiale en occupant les sièges de la police secrète et en contraignant le gouvernement à dissoudre, sans contrepartie, cet appareil tout puissant. Jamais encore une opinion publique démocratique n'avait pu disposer du savoir secret réparti dans des millions de dossiers.«¹³

Les premiers comités de citoyens qui se sont constitués en assemblées ou tables rondes ont dû assumer une mission importante: s'opposer à la destruction immédiate des dossiers dans les locaux de la Sécurité d'État (précisons, entre parenthèses, qu'on a pu sauver une quantité considérable de lamelles de dossiers passés au broyeur dans le dessein d'en effacer toute trace. Elles font aujourd'hui l'objet d'une reconstitution assistée par ordinateur au Frauenhofer Institut de Munich, où a été conçu un logiciel qui effectue en un temps limité ce qui prendrait des siècles à des humains. L'équipe de Bertram Nickolay, l'ingénieur de l'institut Frauenhofer, a réalisé un travail pionnier à l'échelle mondiale et son expertise est demandée dans d'autres pays où des dossiers ont été détruits et où il faut sortir des informations de l'oubli. En ce sens, les dossiers de la Stasi sont donc aussi un monument du changement médiatique – constitués au royaume de la machine à écrire, ils pénètrent dans la technologie de pointe de l'ère numérique).

Le chemin a été long jusqu'à l'adoption d'une législation sur la gestion des dossiers secrets. La première étape a été de fonder l'administration Gauck, ainsi que l'on a surnommé la «Commission parlementaire spéciale de contrôle et de dissolution du ministère de la Sécurité d'État». La chambre du peuple (*Volkskammer*), démocratiquement élue, a voté une loi sur le sort des dossiers, qui n'a pas été intégrée au traité d'unification dans un premier temps. Il a fallu que les défenseurs des droits civiques continuent à faire pression en occupant les archives, en organisant des manifestations médiatiques et, pour part, en entamant des grèves de la faim, pour qu'une loi sur les dossiers de la Stasi soit codifiée dans le traité d'unification, et que Joachim Gauck soit nommé mandataire spécial du gouvernement fédéral le 3 octobre 1990. La loi sur la réglementation des documents de la Stasi est entrée en vigueur en novembre 1991. L'institution a pris ses fonctions en janvier 1992 et a employé jusqu'à 3000 collaborateurs. En près de 25 ans, elle a traité plus de trois millions de demandes et aidé les citoyens de RDA à accéder à leurs données.

Les indicis sont parmi nous

La transparence qui découle de l'étude des dossiers a donné un visage aux victimes, mais a aussi dévoilé le nom et l'adresse de ceux qui les avaient espionnés. On a assisté à des histoires bouleversantes entre victimes naïves et indicis dont la couverture est tombée, à des histoires perverses qui pénètrent dans la sphère privée et intime des gens et montrent combien la confiance au sein

12 Stasi: abréviation de Staatssicherheit qui désigne la police politique de RDA, placée sous la direction du Ministerium für Staatssicherheit, ministère de la Sécurité d'État (NDT).

13 Voir URL: <http://www.bpb.de/geschichte/deutsche-geschichte/kontraste/42487/eroeffnung-der-gauck-behoerde> (2005) (dernière consultation 25 juillet 2017). Norbert FREI compare lui aussi la situation post-1945 et post-1989: »Le débat public intense sur le passé de la RDA, qui s'est rapidement emparé de la société au-delà du cercle des défenseurs des droits civiques, doit également s'analyser comme un réflexe critique vis-à-vis de la manière dont l'Allemagne fédérale a géré le passé nazi.« dans: Die Zeit, 26.3.2009, p. 15.

de la famille et entre amis a été empoisonnée et comment le ciment social de la société a été méthodiquement désagrégé. Ces dossiers ne documentent pas seulement la destruction ciblée de biographies individuelles, mais sont aussi des sources importantes pour mettre au jour le fonctionnement de la microstructure dictatoriale.

L'élucidation des actes des collaborateurs de la Stasi n'était pas automatiquement suivie d'une poursuite pénale. Néanmoins, consulter son dossier et se confronter à ces histoires a été une entreprise psychologique importante pour ceux qui en ont fait la démarche. Pour reprendre les mots de l'un d'entre eux, c'était »revenir dans le moi qui était autrefois sous l'emprise de la Stasi«¹⁴. Au fil des années, la police politique a enregistré plus de 200 000 indics à son service. Eux aussi ont été forcés par l'État de dissocier leur identité, en étant astreints à une double vie méprisante, assortie de nombreux noms d'emprunt. Mis sous pression par le système bureaucratique répressif, ils ont fait preuve de zèle et livré leurs rapports à l'heure. Le but de leur travail était de »désagréger« la vie et les cercles de ceux qui se ménageaient une certaine latitude à l'égard du régime. Par ce biais, les indics ont efficacement contribué à pérenniser le système politique déjà déliquescant. Il a fallu offrir un soutien psychologique rétrospectif à ce groupe d'acteurs, non condamnés après la *Wende*, pour empêcher qu'ils s'identifient à leurs anciens supérieurs hiérarchiques après l'effondrement du régime.

Les étagères de dossiers à perte de vue et les innombrables tiroirs à fiches sont un monument impressionnant de l'empiètement paranoïde de l'État de surveillance dans le quotidien de ses citoyens et de la systématique méticuleuse et dispendieuse qu'il y a investie. Il y a loin de la bureaucratie de l'extermination de la Shoah à la bureaucratie de la surveillance exercée par le SED, mais on ne peut nier une certaine similarité structurelle entre ces appareils bureaucratiques dictatoriaux obsessionnellement hypertrophiés.

Roland Jahn, le directeur actuel de l'Office fédéral chargé des dossiers de la Stasi, mentionne que les anciens collaborateurs de la police politique vivent parmi nous, à Berlin particulièrement, mais aussi dans d'autres villes d'Allemagne. »Et c'est une bonne chose, ajoute-t-il, car, avec la révolution pacifique, nous nous sommes non seulement libérés, mais nous avons aussi libéré nos bourreaux. Eux aussi doivent faire valoir l'État de droit – avec sa liberté de réunion, d'opinion et de voyager. Bien évidemment, il existe comparativement beaucoup d'anciens collaborateurs de la Stasi à Berlin, puisque la partie orientale de la ville a été la capitale de la RDA pendant des décennies. Bien évidemment aussi, certains d'entre eux répandent des fausses vérités dans des livres. Mais ces gens peuvent bien nous asséner dix fois que tout était mieux avant – la pratique de la démocratie leur permet précisément de faire ce pour quoi ils incarcéraient autrefois leurs concitoyens.«¹⁵

La thèse du mutisme et du silence comme constitution de la démocratie proposée par Hermann Lübbe ne constitue assurément qu'une partie de la vérité. Le silence qui a protégé les bourreaux a en effet nui aux victimes, ce dont ont profondément souffert Jean Amery et d'autres survivants de la Shoah. La culture mémorielle allemande débute dans les années 1980 avec la rupture de ce mutisme communicatif et un rattrapage de l'empathie pour les persécutés, dont les histoires sont enfin massivement étudiées, collectées et écoutées. L'expiration de ce »mutisme communicatif« que s'était auto-prescrit la génération des pères et des bourreaux en République fédérale a entraîné une réévaluation des crimes nazis. Après différents débats parlementaires en 1979, le délai de prescription pour la poursuite pénale des crimes commis à cette époque est suspendu.

14 Propos extrait d'un documentaire sur les toutes premières consultations des dossiers par les défenseurs des droits civiques.

15 Interview de Roland JAHN, Akten müssen immer zugänglich sein, dans: Der Tagesspiegel, 14.1.2013.

Le service central de Ludwigsburg et le siège de la Stasi

L'histoire de la première et de la seconde dictature allemande s'exprime dans deux institutions qui poursuivent encore leur mission à ce jour. Tant qu'existent des droits pouvant être acquittés, le passé reste en effet une composante du présent. Le pendant nazi de l'Office fédéral chargé des dossiers de la Stasi est le «Service central d'enquêtes sur les crimes nationaux-socialistes» de Ludwigsburg. Ce centre de documentation a été fondé en 1958 dans le sillage spatio-temporel des procès d'Ulm de 1957–1958 intentés contre les commandos mobiles de la mort (*Einsatzgruppen*). C'est cette fondation qui crée les prémisses de la documentation et de la répression systématique des crimes nazis. Les enquêtes judiciaires impliquant des nazis y sont depuis menées et regroupées. Dans sa phase la plus active, entre 1967 et 1971, le Service central employait 121 collaborateurs; ils sont 19 aujourd'hui. Il pouvait mener ses propres investigations et transmettre des informations, mais n'avait aucune autorité juridique. Le Service a connu quelques succès dans ses recherches¹⁶. Cependant, le bilan de la traduction de ces informations en procès et condamnations reste honteusement maigre. Sur les 6500 SS qui ont travaillé à Auschwitz, la RFA en a condamné 29 et la RDA 20. Pour sa part, Fritz Bauer a remarquablement coopéré avec cette institution. Mais il n'existait pas de véritable pression pour poursuivre les crimes nazis, que ce soit de la part de l'État ou de la population. Nonobstant, les continuités de personnel au sein de la justice et de la police ont certainement constitué l'obstacle majeur. Le maire de Ludwigsburg, par exemple, a immédiatement considéré que le Service central nuisait à la réputation de sa ville.

En 1973, Gustav Heinemann, alors Président fédéral, a tenté d'initier un revirement d'opinion, en lançant un concours scolaire annuel d'histoire sur la question de la «quête des traces» et en proposant Ludwigsburg comme «lieu d'enseignement de l'histoire». Des décennies durant, le Service central a également été un lieu informel de sensibilisation des familles sur leur propre histoire. Beaucoup de filles, fils et, aujourd'hui, de petits-enfants ont feuilleté, le cœur battant, les quelque 1,7 million de fiches pour découvrir ce qu'avaient fait leurs parents et familles pendant la guerre. Plus de 70 ans se sont écoulés et il n'y aura plus beaucoup de procédures judiciaires engagées à l'avenir. Toutefois, personne ne doute que Ludwigsburg «doit être préservé comme lieu de commémoration, d'exhortation, de sensibilisation et de recherche, sous la forme d'un centre de documentation, de recherche et d'information»¹⁷.

Au bout de 25 ans, le siège de la Stasi enregistre également une baisse des demandes. En 2014 encore, Roland Jahn a noté une augmentation, émanant de façon plus prononcée des 2^e et 3^e générations. Des enfants et petits-enfants ont entrepris des recherches sur l'histoire de leur famille et ont souhaité en savoir davantage sur ses membres décédés qui ne pouvaient plus les renseigner.

16 Au titre des succès, on peut compter la longue procédure contre Josef Schwammberger, commandant de différents camps de travail forcé dans la Pologne occupée. Schwammberger, qui s'était réfugié en Argentine, a pu être traduit devant la cour de Stuttgart en 1991–1992 grâce aux investigations du directeur du Service central, Kurt Schrimm, soutenu par Simon Wiesenthal. À l'époque, le magazine «Der Spiegel» a critiqué ce procès à deux égards: 1. «Les procès tardifs, désespérément retardés, contre les nazis n'enseignent plus rien.» 2. «Seuls les seconds couteaux sont traduits devant le tribunal, ceux qui ont reçu l'ordre de tuer et non pas les chefs idéologues dont les actes ne sont pas justiciables.» Gerhard MAUZ, Stellvertretend für das System, dans: Der Spiegel, 13.4.1992.

17 Voir URL: <http://www.zentrale-stelle.de/pb/,Lde/Startseite/Einrichtung/Ausblick>. (dernière consultation le 25 juillet 2017) Aujourd'hui, le Service central abrite aussi une partie des Archives fédérales; il est complété par le Centre de recherche de l'université de Stuttgart auprès de Ludwigsburg et par une association de promotion du travail avec les établissements scolaires. Tout cela confirme l'importance du Service central comme lieu de documentation, de recherche et d'éducation.

Ces demandes ont conduit à élargir le cercle des personnes autorisées à déposer une requête. Il semble aujourd'hui que le pic des demandes soit dépassé. Ici aussi se pose la question de la dissolution, de la pérennisation ou de la transformation de ces archives. Dans les deux cas, les centres d'information pourraient se transformer en musée d'histoire. Une partie du bâtiment qui abrite le siège du ministère de la Sécurité d'État a déjà été convertie en musée de la Stasi. Il abrite depuis 2015 une exposition permanente baptisée «La Sécurité d'État dans la dictature du SED». Le musée a une devise qui survivra à l'existence de l'administration des archives de la Stasi et qui pourrait parfaitement s'appliquer au Service central de Ludwigsburg: »Plus nous comprenons la dictature, plus nous pouvons forger la démocratie.« (Roland Jahn)

Les leçons de l'histoire

Revenons à Paul Valéry et à la question: peut-on tirer des leçons de l'histoire? Sa description de 1931 n'a rien perdu de son actualité aujourd'hui, car nous pouvons observer partout que les nations deviennent amères, superbes, insupportables et vaines. Il faut donc donner raison à Paul Valéry, l'histoire n'enseigne rien, parce qu'elle justifie ce que l'on veut. Elle est devenue une proie politique. Dans certains États, pensons à la Russie ou à la Pologne, elle n'est plus définie par des historiens, mais par les gouvernants actuels, qui font raser les musées critiques pour les remplacer par ceux qui portent un message univoque et soutenant le pouvoir en place. Pourtant, nous ne pouvons pas accepter tout bonnement la synthèse de Valéry. Nous nous sommes en effet dotés entre-temps de termes, concepts et normes qui n'existaient pas de son temps: génocides, crimes contre l'humanité, respect des droits de l'homme. De plus, l'histoire de l'UE après la Seconde Guerre mondiale, que Valéry n'a pas connue, peut s'analyser comme une leçon de l'histoire. En réalité, l'histoire violente du XX^e siècle nous a enseigné deux leçons:

1. la guerre peut conduire à la paix: d'anciens ennemis mortels peuvent coexister pacifiquement et coopérer en voisins et
2. la contrainte peut conduire à la liberté: les dictatures peuvent se transformer en démocraties.

Sur les 27 États de l'Union européenne en effet, 17 ont connu la dictature. Il est indéniable que l'importance croissante de la mémoire en Europe depuis les années 1990 est étroitement liée au fardeau historique de ces États. La reconversion des dictatures en démocratie n'est possible qu'en tirant des leçons de l'histoire, un enseignement qui doit être ancré dans des institutions d'un État de droit, homologué et entretenu par une culture mémorielle réflexive et critique, placée sous le signe des droits humains. Histoire, droit, sensibilisation et mémoire sont intimement corrélés quand on examine les crimes commis sous des dictatures après un changement de système politique. En Allemagne, l'examen de la seconde dictature s'est déroulé sur la toile de fond de la première, ainsi que Norbert Frei l'a souligné: »Les dysfonctionnements irréparables dans la répression pénale des crimes nazis qui ont suivi la fin de la ›première dictature‹ ne devaient pas se reproduire lors de ›l'investigation de la seconde dictature‹.«¹⁸ Les deux dictatures présentent certaines similitudes concernant la manière dont le pouvoir s'est immiscé dans la sphère privée des citoyens, les a tenus sous sa coupe et manipulés par le biais de sa surveillance. Les lois raciales antisémites ont accablé et empoisonné les relations intimes; il n'existait plus de refuge; les dénonciations ont détruit les liens amicaux et familiaux.

Mais leurs voies pour sortir de ces régimes se différencient radicalement: la première dictature a débouché (en Allemagne de l'Ouest) sur une démocratie offerte par les Alliés, la seconde, tardivement, dans une démocratie conquise par ses propres forces.

18 FREI, Die Zeit (voir n. 13), 26.3.2009.

De façon générale, on peut établir que sept facteurs doivent converger pour que le processus de transition de la dictature à la démocratie ne se traduise pas par un simple tournant politique, mais aussi par un changement durable des mentalités et identités dans la société:

1. L'État doit poser le cadre général (jours fériés, éducation scolaire, traité sur les sites commémoratifs).
2. Le tribunal doit poursuivre et condamner les injustices.
3. Des (commissions d')historiens doivent mener des recherches et expliquer les injustices.
4. Les victimes doivent pouvoir s'exprimer dans ce processus.
5. Les artistes doivent stimuler le climat culturel en donnant de nouvelles impulsions en toute indépendance.
6. Les médias doivent s'emparer de ces thèmes, les discuter et les porter dans la société.
7. La société civile doit débattre de ce processus de transformation dans l'espace public et le soutenir par une culture mémorielle¹⁹.

Dans ce contexte, la «culture mémorielle» n'est qu'une expression alternative pour parler d'une éducation politique qui mène une réflexion critique sur sa propre histoire dans des institutions telles que des musées, des archives et des sites commémoratifs. Son objectif est de maintenir en alerte la sensibilisation sur la violence et les injustices au sein de la société, pour ne pas céder de nouveau à la terreur étatique ni ne retomber à un niveau de l'État de droit inférieur à celui qui a été atteint.

19 L'historien Norbert Frei juge que cette convergence est inepte, car il n'y voit qu'une mise sur la touche de l'historien comme seule profession compétente sur le passé. Raison pour laquelle il polémique violemment contre l'État et la société civile, dans lesquels il voit de dangereux rivaux de l'historien. Il lutte contre le traité sur les sites commémoratifs, qu'il considère comme une forme illégitime d'«usurpation étatique de l'histoire» et déverse ses railleries mordantes sur le terme barbare de «mémoire»: «De larges pans de la classe politique semblent avoir enseveli toute idée des atouts d'une historiographie qui se déploie à l'écart des tentatives politiques identitaires et de considérations utilitaires sous le commandement vertueux de la mémoire.» FREI, *Die Zeit* (voir n. 13), 26.3.2009.